

218C0021
FR0000054694-FS0005

4 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2018, l'EPIC Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹, le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et détenir 579 651 actions NATUREX représentant 981 359 droits de vote, soit 6,07% du capital et 7,73% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	579 651	6,07	981 359	7,73
Total EPIC Bpifrance	579 651	6,07	981 359	7,73

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions NATUREX nouvelles par la société Bpifrance Participations³.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 9 548 741 actions représentant 12 695 586 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société NATUREX en date du 29 décembre 2017.